

CAIE

infos

BULLETIN
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
CONSEIL DES ASSOCIATIONS
IMMIGRÉES EN FRANCE

Association Agréée
d'Education Populaire
46, rue de Montreuil - 75011 PARIS
☎ 43.72.75.85

MARS AVRIL 88

EDITORIAL

Décidément à chaque échéance électorale, les immigrés en voient de toutes les couleurs. Pas un seul candidat n'a omis d'intervenir sur leur sort et leur devenir. Mais très curieusement, en 1988, un thème semble dominer: faut il ou non accorder le droit de vote aux immigrés. Le débat s'est imposé à toutes les formations. C'est incontestablement une avancée importante et on est loin interrogations sur la présence des communautés, même si, bien évidemment, certains (toujours les mêmes) cherchent à caresser la bête dans le sens du poil. Puisqu'en toute logique (mathématique) une élection est une course aux voix. Quand à la morale ou l'éthique...ben on verra cela après.

Alors droit de vote ou pas ?

Là apparaissent tous les paradoxes et toutes les acrobaties: La plupart des candidats dit des "petites listes" sont plus ou moins ouvertement favorable à l'idée d'accorder le droit de vote aux immigrés, mais ont peu de chance de la réaliser.

Le candidat J. Chirac, qui à maintes occasions a exprimé son accord à une telle idée (et il y a tout lieu de penser qu'il y croit), la rejette tout simplement sous la pression des voix de l'Extrême-Droite. Enfin le candidat Mitterand, qui, en 1981 déjà avait inscrit cette question dans son programme électoral, et qui avait le pouvoir de la concrétiser, n'en a rien fait et attend que cette idée fasse son chemin dans l'opinion avant de la remettre à l'ordre du jour.

Curieux tout cela non. Ceux qui n'ont pas le pouvoir veulent la concrétiser. Ceux qui affirment en parole être d'accord avec l'idée et qui ont le pouvoir de la réaliser, n'en font rien du tout. Ceux qui n'en pensent pas moins mais affirment tout haut qu'il n'en est pas question....etc...etc..

Bref s'il y a un triste constat à faire c'est qu'en période électorale l'image immédiatement rentable l'emporte toujours sur les questions de projets de société. Et que ce n'est peut être pas le moment idéal pour espérer obtenir la concrétisation d'une aspiration, d'une idée, qui fait son chemin et qui s'imposera à tous malgré tout.

A DULCIE et



ABOU JIHAD

EXPULSIONS

**" MON MARI A ETE EXPULSE.
NOUS COMPTONS SUR VOUS !"**

Une fois de plus nous revenons sur les conséquences de la loi du 9 septembre 1986 et les pratiques abusives de certaines administrations. Un dispositif qui crée et entretient la claudicité. Un dispositif qui déstabilise, économiquement et socialement des familles entières.

"CAIF-INFOS" publie dans ce numéro, une des nombreuses lettres qui parviennent aux associations et aux permanences juridiques. Cette lettre constitue par elle-même un témoignage vivant de tout ce que nous avons toujours dénoncé.

A l'intention du CAIF.

"Monsieur,

je me permet de vous écrire pour vous informer dans quelle situation se trouve mon mari, Mr.... suite à notre passage dans vos locaux.

Mon mari a été expulsé le ...mars 88. Il a été escorté par deux inspecteurs jusqu'à A...., car il a refusé de monter dans l'avion. Ils l'ont mis de force après l'avoir frappés.

Moi-même étant à l'aéroport ce jour là, l'avion a eu plus de 15 minutes de retard pour le décollage suite à cet incident.

Mon mari s'est retrouvé à A.... sans bagages et sans argent vu qu'il avait fermement l'intention de ne pas monter dans cet avion.

Vu ces faits horribles, j'ai pris le premier avion pour A... le lendemain. Nous nous trouvons tous les deux en A.... Loin de notre famille. Quel déracinement et quel choc moral!

Que va devenir notre mariage si mon mari ne peut revenir en France ?

Et aussi notre enfant, car je suis enceinte depuis peu ? que deviennent les Droits de l'Homme ?

Je suis française, mon mari étant expulsé, mon devoir de femme était de le rejoindre, c'est comme si moi aussi on m'expulsait !

Pourquoi ne tient-on pas compte de notre mariage ?

Mon mari est né le 03.11.60 à B...M.... dans la Seine St-Denis (93); cela fait 28 ans qu'il vit en France et n'a jamais quitté le territoire français jusqu'à ce jour et a reçu une culture française.

Nous avons laissé tous nos biens en France (Appartement à crédit, voiture et différent mobiliers à crédit).

J'ai été forcé de laisser mon travail en rejoignant mon mari et lui aussi a été contraint de force à abandonner le sien.

La culture française et la culture A... est très différente, après avoir vécu toute sa vie en France, il est impossible de s'adapter à cette nouvelle culture.

Mon mari a été expulsé avec un laissez-passer blanc mais sans passeport, donc il ne peut quitter A.... pour un autre pays. Que doit-on faire pour obtenir un passeport directement de la France car ici il faut compter 3 à 6 mois.

Que doit-on faire comme démarche pour la levée de l'arrêt d'expulsion ou le surcis à exécution.

Nous nous sommes rendu à l'ambassade de France et au consulat de France à A.... qui ne nous a pas laissé entrer vu que nous n'avions pas de rendez-vous.

Ici ce n'est pas la France.

Effectivement, mon mari a commis des délits de vols: il a été jugé et a purgé la peine décidée par le tribunal.

Mon mari a obtenu la libération conditionnelle et était donc sous conditions pour une période allant du 3 mars 1987 au 3 janvier 1988. Cette période de 10 mois s'est passée sans aucun problème. Il a rempli toutes les conditions exigées.

Je compte sur vous pour avoir une réponse rapide de votre part et que vous fassiez ce qui est en votre pouvoir pour faire les démarches nécessaires afin que nous puissions revenir en France.

Nous comptons sur vous.



**"ETATS-
GENERAUX de
L'IMMIGRATION"
27, 28 ET 29 MAI
1988
BOURSE DU
TRAVAIL
DE ST-DENIS**

Les "EGI" s'activent et avancent. Un programme général est établi ainsi qu'une série de "Conférences des EGI" sont d'ores et déjà prévues à Paris pour animer le processus de préparation. De nombreuses réunions ont lieu dans diverses villes et régions afin d'inciter les associations régionales de participer pleinement dans le processus de prise de décisions tant de leur participations que dans la définition du contenu et des formes que vont revêtir ces "E.G.I.". Plusieurs dizaines d'associations, de personnalités ont déjà signé l'"APPEL" (voir "CAIF-INFOS" de janvier 88) et des initiatives régionales sont prévues ou ont déjà eu lieu (Reims, Angers, Le Mans, Dijon, Marseille, Chalon s/s, Nantes, Brest, Bondy, Paris....). Le second N° du bulletin des "EGI" circule avec de nombreuses contributions.

CONFERENCES des E.G.I

Mercredi 27 Avril 1988:
"Les engagements civiques et immigration"
Animé par C.W. DE WENDEN, A. CORDEIRO, D. EL YAZAMI et un représentant de la LDH.

Mercredi 4 Mai 1988:
"Intégration: Illustration, défense et critiques"

Mercredi 10 Mai 1988
" Racisme et anti racisme"

Ces "Conférences-EGI" ont lieu les
mercredis à 18h30

à la Mission Catholique Italienne,
23 rue Jean Goujon,
75008 Paris

ASSASSINAT DE Dulcie SEPTEMBER

ASSASSINAT DE Dulcie SEPTEMBER

Communiqué du CAIF:

"Le CAIF a appris avec consternation l'assassinat à Paris de DULCIE SEPTEMBER, représentante en Europe de l'A.N.C. Le CAIF s'incline avec émotion devant sa mémoire et rend hommage au combat légitime qu'elle menait en compagnie du Peuple Sud Africain contre le racisme et l'injustice du système d'Apartheid au pouvoir dans son pays. Le CAIF dénonce l'inertie chronique des autorités françaises face aux menées et crimes racistes dont les immigrés et les réfugiés ont été souvent victimes et qui aujourd'hui frappent des représentants des peuples en lutte pour leur liberté, accrédités officiellement auprès du gouvernement Français. Le CAIF s'associe aux manifestations de protestation contre l'assassinat de DULCIE SEPTEMBER.

(copie du télégramme envoyé le 29 mars 88 au siège de l'ANC à Paris)

Dulcie SEPTEMBER

Les Associations d'immigrés membres du C.A.I. Europe réagissent.

Le Conseil Permanent du CAIEurope, réunis à Paris le 9 Avril 1988, à envoyé, au siège de l'ANC le télégramme suivant:

"Chers amis, nous sommes profondément choqués par l'assassinat de Dulcie SEPTEMBER. Connaissant la lutte continue menée par Dulcie contre l'apartheid et le pouvoir de Prétoria. Nous ne pouvons que nous dresser contre cette atteinte à l'espoir qu'elle représentait et aux droits de l'homme qu'elle défendait. Notre organisation est solidaire de votre mouvement et ne peut que réitérer sa stupeur vis à vis de cet acte criminel. Sachez que nous sommes à vos côtés en ce triste jour qui restera gravé dans nos mémoires."

- Secrétariat Européen du CAIE.
- FILEF (Fédération des Travailleurs et Familles Italiens. (Rome).
- CEDAM (Conseil des Associations Marocaines en Europe (Paris).
- Cordinadora (Coordination des Espagnols en Europe) (Madrid).
- ACPE (Assemblée de la Communauté Portugaise en Europe) Paris.
- JEFES (Jeunes espagnols en Suisse) Lausanne.
- LSOBA (Coordination des Associations d'Immigrés en Hollande) Amsterdam.
- NEMAC (Conseil des Minorités Ethniques Royaume Unis) Londres.
- PAGIV (Conseil des Associations d'Immigrés en RFA) Cologne.
- MAEEV (Association d'Immigrés au Danemark).
- SIOS (Conseil des Associations d'Immigrés en Suede) Stockholm.
- CLAI (Comité de Liaison des Associations d'Immigrés au Luxembourg).
- CAIF (Conseil des Associations d'Immigrés en France) Paris.

FONDS D'ACTION SOCIALE (F.A.S)

contre le dénigrement les associations reagissent.

DECLARATION

Les associations soussignées, réunies le 12 avril 1988, d'origines diverses, partageant leur volonté d'oeuvrer pour la dignité, la sécurité et la promotion des travailleurs immigrés et de leur famille ainsi que pour la solidarité Français-immigrés s'élèvent face aux attaques concertées visant l'action sociale, notamment à l'encontre du FAS (Fonds d'Action Sociale) et sa direction.

C'est ainsi qu'un article récent paru dans une publication intitulée "Le Choc du Mois" présente le FAS comme "redistribuant un pactole à une multitude d'associations anti-françaises" et affirme que "1800 associations reçoivent des subventions du FAS, qu'elles soient censées s'occuper de formation, de gestion de foyer ou d'animation socio-culturelle" et cela ajoutent les auteurs "dans une totale absence de contrôle", ce qui est totalement faux. Ces falsificateurs spéculent sur l'attitude équivoque des pouvoirs publics, en particulier sur l'origine des Fonds du FAS alors qu'il s'agit de l'argent dû aux immigrés au titre des allocations familiales. Les défenseurs de ces thèses entendent:

- discréditer l'action irremplaçable assumée par le mouvement associatif immigré et de solidarité en faveur de l'insertion des populations.
- Dresser l'une contre l'autre les communautés françaises et immigrées et les immigrés entres eux, dans le droit fil des campagnes racistes développées actuellement dans le pays.

Cela ne mériterait pas d'être relevé s'il n'y avait pas un relais à l'intérieur même du Conseil d'Administration du FAS par le représentant d'une organisation patronale (la CGPME). C'est ainsi qu'au dernier conseil d'administration du FAS les arguments avancés dans l'article incriminé et les propos tenus sont exactement de même nature et contraire à la mission du FAS. Ce personnage est allé jusqu'à traiter Nelson MANDELA de "terroriste condamné pour crime de sang". Devant de telles attaques qui tendent à dévoyer tout dialogue entres communautés, les associations soussignées affirment leur volonté de poursuivre leur action pour une solidarité active, demandent aux pouvoirs publics et aux organismes de tutelle de réagir contre ces menées indignes de la France et décident de faire part à la direction du FAS des conclusions de cette rencontre. Elles appellent toutes les associations, à tous les niveaux, à protester contre les campagnes racistes et xénophobes.

AMF; ARACQ; ATMF; ATT;
CAIF; CCPF; CIEMI; CLAP; CSF;
CTA; FAEEF; FASTI; IFIRQ;
INCA CGT CGIL; Mission locale
Chatillon-Mont Rouge; MRAP;
SFM; UGTSF; UTIT; CNP;

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

"A.L.E.F.89" (Association Liberté, Egalité, Fraternité) est le sigle de la nouvelle association qui vient de se constituer en vue d'organiser les initiatives qui auront lieu dans le cadre du Bicentenaire de la révolution Française. "Considérant que la révolution Française a constitué un apport considérable à l'humanité tout entière en matière de citoyenneté, de droits, libertés, démocratie, fondements d'une véritable justice sociale" (Art.2 des Statuts), "ALEF 89" est une association qui regroupe des associations. Pour l'instant 12 grandes associations en sont membres:

- CULTURE ET LIBERTE.
- F.E.N
- LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE.
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.
- F.C.P.E
- FRANCS ET FRANCHES CAMARADES.
- MISSION LAIQUE FRANCAISE.
- ASS. LEO LAGRANGE.
- ASS. DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE.
- ASS. DEMOCRATIQUE DES FRANCAIS A L'ETRANGER.
- C.A.I.F

A-G du CAIF

MOTION D'ORIENTATION GENERALE

L'AG Extraordinaire du CAIF s'est donc tenue le 2 avril 1988. Elle est l'aboutissement d'un processus qui a commencé il y a quatre mois, plus exactement depuis la dernière AG, les 5 et 6 décembre 1987, qui, n'ayant pas terminé ses travaux, avait décidé l'organisation d'un "Forum interne" pour débattre de l'orientation du CAIF (tenu le 13 février 88) et ainsi préparer l'AG extraordinaire.

Ce processus de débats ainsi que l'AG du 2 avril 88, qui ont posé des questions de fond important et intéressant (voir entre autres les contributions dans les derniers "CAIF-INFOS") ont mis en évidence et la force et les faiblesses d'un espace comme le CAIF: un espace de coordination, de débats et de prise de position entre des associations ayant des itinéraires, des modes de fonctionnement, des références socio-culturelles des appréciations très fortement marqués par les spécificités.

Pourtant la force du CAIF provient justement, à la fois par cet espace regroupant de multiples spécificités ainsi que de la volonté commune de gérer dans le sens de l'enrichissement mutuel et d'agir pour la promotion de la vie associative et dans l'intérêt général des communautés issues de l'immigration.

Certes les débats ne sont pas clos avec l'AG, loin s'en faut et heureusement car le mouvement associatif, l'immigration et la société française sont en perpétuelle mutation et le CAIF continuera à avancer en favorisant ces débats. En témoignent d'ailleurs les importantes décisions de cette AG Extraordinaire et tout particulièrement la "MOTION D'ORIENTATION" (voir ci-joint), les MODIFICATIONS STATUTAIREs qui insistent sur l'OUVERTURE DU CAIF à d'autres associations (de jeunes, de femmes, spécifiques, locales, ...) en même temps que l'adoption de la règle majoritaire dans les prises de décisions (remplaçant ainsi la règle du "consensus" qui s'avérait de plus en plus inopérante).

Bref, des décisions nécessaires... Mais le plus important reste à faire !

A/- CADRE GENERAL

Depuis des années que les populations issues de l'immigration sont en France, des rapports les ont liés à la société française dans tous les domaines. Pour mieux apprécier le cadre général dans lequel se meuvent les populations issues de l'immigration, les rapports qu'elles ont tissés avec les différents secteurs de la société, les conditions de leur vie, il est nécessaire de faire état de quelques éléments fondamentaux et d'en tirer quelques conclusions nécessaires à l'orientation des activités du secteur associatif issu de l'immigration en général et au CONSEIL DES ASSOCIATIONS D'IMMIGRES en particulier.

I/- LE CADRE JURIDIQUE GLOBAL ET LES PARTICULARITES DU STATUT DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

Malgré que l'immigration soit un phénomène historique qui plonge ses racines dans l'évolution prise depuis plus d'un siècle par l'économie et la société française et par l'histoire des échanges entre la France et les pays d'émigration, il est remarquable de constater que la législation qui régit la vie de ces populations qui ont contribué fortement à la construction de l'économie de la France et de la France, telle qu'elle est aujourd'hui, les considère toujours, d'abord et avant tout, comme des "étrangers" et les accule dans un statut préventif à travers lequel toute liberté et tout droit ne s'acquiert que sur la base d'une autorisation qui dans la majeure partie des fois n'est délivrable que sur l'appréciation, somme toute fort subjective, de l'administration. Ce statut particulier hors du droit commun qui est fait aux communautés issues de l'immigration et qui les cantonne dans une situation d'"étrangers" est l'élément caractéristique fondamentale de la condition socio-économique et culturelle de ces communautés en France. Ce statut modèle aura des influences manifestes sur un certain nombre de rapports des populations issues de l'immigration avec la société civile de France.

Sur un autre plan, à défaut d'un statut stable, il est tout aussi remarquable, de constater que les populations issues de l'immigration sont appelées au lendemain de chaque législature, qui apporte avec elle son propre lot de lois et règlements et bouleverse la plupart des fois le statut juridique de ces populations, en matière de travail, de séjour, du droit d'association..., à faire l'effort pénible et considérable de s'adapter aux nouvelles lois et aux nouvelles réglementations. C'est là une autre caractéristique de la condition des populations issues de l'immigration qui rend leur vie si instable et si précaire que les retombées qui en découlent sont souvent dramatiques et empêchent toute possibilité de prévoir des projets d'avenir en toute sécurité. Nonobstant il faut préciser que pour certaines catégories (espagnoles et portugais), du fait de l'adhésion de leur pays à la C.E.E., un cadre juridique plus stable semble se dessiner, bien qu'il reste encore beaucoup de points noirs, notamment une discrimination par rapport aux originaires des autres pays membres de la C.E.E.

Les populations issues de l'immigration, contrairement à l'opinion répandue qui fait de l'immigration un élément de déstabilisation et de perturbation, ayant contribué depuis des années à la croissance économique de la France et au maintien de certains équilibres sociaux, auront été au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'un des principaux bâtisseurs de ce pays, bien qu'elles vécurent pendant toutes ces années dans des conditions de travail, de séjour, et de logement intolérables. Pendant ce long périple, le père a vécu dans la majeure partie du temps loin de sa famille, confronté à un contexte difficile et contraignant y subissant quotidiennement des rejets presque systématiques. Et malgré l'avancée que les populations issues de l'immigration ont pu enregistrer à contre courant pour s'adapter à la société française, ce contexte est resté et reste encore aujourd'hui l'expression d'une ingratitude insultante exprimant la réalité de la discrimination et de la précarisation à l'encontre des populations issues de l'immigration.

En effet;

Depuis la crise, la doctrine de "maîtrise des flux migratoires", précarise l'immigration dans son droit à l'entrée sur le territoire français. Entrée qui est assujettie à des mesures draconiennes tant les populations issues de l'immigration sont assimilées dans les discours officiels et officiels à l'insécurité, à la délinquance, au terrorisme, et cela par une pratique sous couvert de "repression du travail clandestin".

Depuis la réglementation du droit au regroupement familial, dont la philosophie restrictive n'est plus à démontrer, et malgré la reconnaissance de ce droit inaliénable dans l'énoncé du préambule de la constitution de 1946, il n'en reste pas moins que ce droit n'est exercé qu'après une soumission intransigeante à certains préalables et certaines conditions de logement, de travail, de niveau de vie. Les populations issues de l'immigration, au delà des faits cités ci-haut restent jusqu'à nos jours précarisées dans leur droit à un logement décent, dans leur droit à la sauvegarde de leurs patrimoines culturels, dans leur droit à l'expression..., car bien que certains de ces droits sont acquis dans les textes juridiques, ils restent cependant liés dans la pratique et dans la majeure partie des cas au pouvoir discrétionnaire de l'administration et donc à l'appréciation fort subjective des agents de l'Etat.

Elles sont surtout précarisées dans leur séjour en France tant la possibilité d'être frappées du jour au lendemain d'une mesure d'expulsion est constamment présente, sourde et menaçante, telle une épée de Damoclès. Une menace qui surgit subitement dès lors qu'un travailleur perd son emploi et ne peut se faire ré-employer pendant une année durant...

Mais ces populations sont tout autant discriminées dans leurs droits sociaux dans la mesure où quand elles accèdent à un droit ou exercent une liberté elles ne peuvent le faire que tolérées! Cela bien que des avancées dans le domaine des droits sociaux sont enregistrées sans cependant permettre à ces populations d'atteindre le plein statut de citoyens.

Elles sont discriminées aussi dans leur jouissance des droits politiques puisque le ministère de l'intérieur se réserve la capacité de frapper d'interdiction toute association ou expression qui "porte atteinte" à l'ordre public! Cela sans oublier que les communautés issues de l'immigration sont jusqu'à nos jours exclues du droit de vote à des charges publiques élues et de jouissance d'un véritable droit de cité.

Elles sont discriminées dans l'emploi public où elles sont exclues de la titularisation bien que des étrangers accèdent à certains services publics tel le domaine de la recherche et celui de l'enseignement sans pouvoir accéder à d'autres services qui leurs restent interdits.

Voilà en quelques mots les caractéristiques de la condition et du statut juridique des populations issues de l'immigration et qui sont loin d'être exhaustifs.

Ce tableau ne serait point complet si nous n'ajoutions les pratiques discriminatoires et précarisantes à l'encontre de ces populations et qui ont font des citoyens de seconde zone dans des domaines tels celui de la justice qui s'exécute à leur égard à deux vitesses, celui de l'administration qui ne cesse de pratiquer des abus flagrants ou celui de la police dont les bavures à l'encontre de ces communautés sont tristement célèbres...

Ce statut fait aux populations issues de l'immigration interpelle les associations du "monde migrant" à développer une énergie particulière pour un travail de sensibilisation de l'opinion publique de ce pays pour que cesse cet état de choses qui destabilise les populations issues de l'immigration en fragilisant un maximum leurs conditions de vie et de travail en France.

II/- L'IMMIGRATION FACE A SES TRANSFORMATIONS INTERNES: ENJEUX ET AVENIR.

Depuis la suspension des flux migratoires, et bien que la législation qui régit le statut de l'immigration soit changée à trois reprises, sous le régime de Giscard sous le premier choc de la crise, sous l'égide du gouvernement de la gauche sous couvert d'une idéologie dite humanitaire, et sous la législation actuelle qui se veut libérale mais introduit chaque jour un peu plus d'intervention de l'Etat en matière de politique de l'immigration, les populations issues de l'immigration, poursuivant le renforcement des liens multiples et complexes avec la société française ont subi des transformations fondamentales dans leurs structures démographiques.

En ce qui concerne certaines communautés, on constate d'une part, la poursuite inexorable du regroupement familial va rendre les populations issues de l'immigration plus stables dans la société, durablement, et va engendrer un phénomène de plus en plus frappant qui est celui de la féminisation de ces populations.

D'autre part, le nombre de jeunes et d'enfants issus de cette population va atteindre un chiffre dépassant les 50% de l'ensemble des communautés issues de l'immigration. Ce phénomène de rajeunissement des populations issues de l'immigration n'est en fait que l'expression d'une présence qui tend de plus en plus à devenir définitive dans la société française.

Féminisation et rajeunissement sont deux aspects d'un même phénomène qui va imposer aux unes (les populations issues de l'immigration) et aux autres (les populations autochtones) de nouveaux rapports entre elles à tous les échelons de la vie répondant à la transformation subie par l'immigration qui, de populations en majorité de travailleurs célibataires, va devenir une population essentiellement de familles et tendentiellement une immigration de peuplement.

Ce dernier point est vrai pour un certain nombre de communautés d'immigrés. En revanche, il faut signaler que les communautés ibériques ont suivi un processus différent dans la mesure où dès le départ il s'est agi d'une immigration familiale, et par conséquent très féminisée (plus de 50% de femmes). D'autres part ces communautés, pour diverses raisons, sont plus intégrées dans la société française, notamment au niveau leur 2ème génération.

L'on peut dire en générale, à certaines exceptions près, que ce phénomène, somme toute normal, va introduire de nouveaux rapports entre les populations issues de l'immigration et la société civile et l'économie du pays:

- par la venue sur le marché du travail, au côté du primo migrant, de la femme et du jeune issus de l'immigration,
- par les nouveaux problèmes qui deviennent urgents et prennent une dimension importante politisant tous les aspects sociaux de la cité tels la santé, la justice, l'école, le sport, l'éducation, l'enseignement, le travail, la formation...

Il est très significatif aujourd'hui de constater que cette évolution, à une échelle très large, des transformations socio-démographiques des populations issues de l'immigration est la plus importante du genre dans l'histoire contemporaine des phénomènes migratoires dans le monde. Si importante qu'elle impose à la société civile une redéfinition du concept de citoyen.

Ainsi donc, peut on constater, que dans une situation où l'immigration devient inéluctablement une composante intégrante de plein droit dans la société française, situation qui appelle à des changements quant à ses droits et son statut juridique, ce dernier, paradoxalement maintient un état de précarité et de discrimination intolérables et injustes.

Cette inadéquation entre les nouveaux aspects de la présence des populations issues de l'immigration en France d'une part, et le statut qui régit leurs rapports à la société d'autre part constitue ce qu'on appelle dans le jargon politique l'intolérable situation d'infra-droit dans laquelle la France maintient ces populations tant les lois réglementant les rapports de l'immigration avec la société en général sont en deça des impératifs de l'heure.

III/ LE CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN ACTUEL : POUR OU CONTRE LES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

La présence, la vie, les préoccupations des populations issues de l'immigration ne sont ni isolées, ni coupées du monde extérieur. Bien au contraire, elles sont intimement liées au cadre socio-économique et politique international.

Ce cadre, suivant la trajectoire historique qui caractérise l'état des rapports internationaux depuis le début du siècle, n'est que la manifestation du maintien des rapports d'échange inégaux entre le Nord et le Sud. Cela bien évidemment à travers des conventions et accords bi-latéraux et multi-latéraux découlant de la même logique et légalisant ces rapports. Le flux migratoire entre la France et les pays d'émigration réglementé par des accords n'échappe pas à ce cadre. Les influences d'un tel état des choses sont toujours aussi importantes de nos jours sur la présence et la vie des populations issues de l'immigration. Nous en voulons pour exemple l'intervention de certains Etats dans les luttes sociales en France quand ces luttes sont entamées par des travailleurs immigrés...

Ce cadre se caractérise plus particulièrement aujourd'hui par le lourd tribut que doivent payer les travailleurs et les couches sociales précarisées (dont les populations issues de l'immigration en font partie) face à l'approfondissement continu de la crise économique mondiale. L'une des influences immédiates de la crise se manifeste par les changements opérés par les pays d'accueil des populations immigrées dans leurs nouvelles politiques migratoires internes.

Ce cadre se caractérise par ailleurs par l'approche de la date de l'acte unique européen (1992). Bien que la tendance de la majeure partie des pays d'accueil européens est l'harmonisation des politiques migratoires et du statut des populations issues de l'immigration, il faut noter que cette harmonisation ne signifie nullement un plus meilleur pour ces populations. Cependant, on remarquera que la question des droits de l'homme est à l'ordre du jour en Europe et qu'il s'agit pour le Mouvement Associatif Issu de l'Immigration de s'attaquer à cette tâche aujourd'hui plus particulièrement en faisant ressortir la question des Droits de l'Homme Etranger en Europe et les Droits de l'Homme spécifiques aux populations issues de l'immigration sans distinction aucune entre les originaires de l'Europe et les non communautaires.

Il s'avère donc que le contexte actuel mondial et Européen n'est pas particulièrement en faveur des populations issues de l'immigration. Même si ici et là nous constatons les prémices d'une orientation d'ouverture sur les attentes et les aspirations des populations issues de l'immigration sous l'effet conjugué des pressions de ces mêmes populations et les forces progressistes de ces pays sur les gouvernants des pays d'accueil et les acquis que ces populations ont pu d'ores et déjà obtenir dans certains de ces pays tels les Pays-Bas ou la Suède.

IV/- L'EGALITE DES DROITS ET LE DROIT DE CITE DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION:

Depuis des années, les populations issues de l'immigration n'ont cessé de revendiquer l'EGALITE DES DROITS. La conception de cette revendication aura été le fruit de tant de labeur de la part de ces populations. Cependant qu'elle soit restée

l'expression la plus avancée de l'ensemble des revendications de l'immigration pendant plus d'une décennie, et bien qu'elle ait répondu et correspondu à une maturité de la part des populations issues de l'immigration, elle fût malgré tout la somme, et seulement la somme, d'un ensemble de revendications parfois sectorielles, d'autres fois fondamentales mais souvent et presque toujours parcellaires.

Aujourd'hui, parce que les populations issues de l'immigration sont devenues incontestablement partie intégrante de la société française, revendiquant les mêmes droits que les populations autochtones et remplissent et assument les mêmes devoirs, et parce qu'elles ont acquis par leurs sacrifices et leurs efforts un droit de cité fondamental et un droit à la participation, de fait, à la prise de décision, d'ailleurs au niveau local, et à l'approche de l'Acte Unique qui pose le problème de la citoyenneté à l'échelle européenne, il devient fondamental que les populations issues de l'immigration que ce droit de cité devienne dans la légalité un fait et un acquis de plein droit.

Il ne saurait y avoir de droit de cité sans l'égalité des droits entre les citoyens tout comme l'égalité des droits ne saurait devenir une réalité quotidienne sans une réelle participation des citoyens à la prise de décision.

B/- LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ISSU DE L'IMMIGRATION.

Le mouvement associatif issu de l'immigration, base fondamentale et expression diversifiée des attentes et des aspirations des communautés issues de l'immigration quant à leur place dans la société française, a subi des transformations tout aussi profondes que celles subies par les populations issues de l'immigration elles-mêmes.

Ce mouvement associatif se caractérise par sa diversité. Selon les populations l'évolution de chaque mouvement associatif et son rôle vis à vis de sa propre communauté est différent. Ainsi les Mt Associatif espagnol et portugais ont pris très vite une grande assise et leur importance, tant numérique que structurelle, s'est manifestée bien avant d'autres mouvements.

D'autre part, ces Mt associatifs ont assumé dès le début l'ensemble de la problématique de leurs communautés: scolarité, questions socio-culturelles...etc... Souvent même ils sont nés pour répondre à ces questions.

Leur évolution est liée au phénomène d'une plus forte intégration, surtout de la 2ème génération. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'y a pas eu une "explosion" d'associations de jeunes, après 1981, comme cela a été le cas pour d'autres immigrations.

D'autres communautés ont eu un mouvement associatif restreint, au départ, agissant presque exclusivement sur des questions de solidarité internationale et sur le séjour et le travail des immigrés en France, tout en défendant le droit au retour et en refusant le droit de vote, il s'est vu, à fur et à mesure de son renforcement, élargir ses plate-formes revendicatives et ses diverses activités pour englober, par delà la nécessité de solidarité internationale et les questions de séjour et de travail, des dimensions nouvelles tels les domaines de la santé, de la scolarité, du droit de vote, ... bref les questions socio-culturelles et éducatives, les questions politiques...

Profitant de l'élargissement permis par la normalisation de la loi 1901 sur la vie associative, ce jeune mouvement s'est vu se diversifier, se multiplier localement et au niveau national touchant toutes les couches des populations issues de l'immigration et intégrant dans ses stratégies associatives toutes les dimensions de la vie de ces populations.

L'un des aspects les plus significatifs de cette progression quantitative et qualitative intervenue dans le mouvement associatif issu de l'immigration, et telle une expression de sa maturité, c'est l'apparition de sa tendance au regroupement au niveau tant local, régional que national. Et pour la première fois depuis deux décennies que le Mt.AS. existe, constitution d'un outil de coordination et de conseil regroupant des nationalités d'origine européennes et d'autres d'origine extra-européennes n'en est que l'une des illustrations de cette tendance au regroupement.

1- LE C.A.I.F., FORCES ET FAIBLESSES:

Aujourd'hui, après plus de trois ans d'existence, le CAIF peut être considéré, à juste titre, comme un grand acquis du mouvement associatif issu de l'immigration et pour les populations que ce mouvement représente.

Il faut reconnaître que la période qui vient de s'écouler dans la vie du CAIF lui a permis d'apparaître comme l'une des formes de regroupement certes possible mais surtout intermédiaire pour le développement du mouvement associatif issu de l'immigration.

Cette expérience, première de son genre, dans la mesure où elle intègre plus d'une dizaine de nationalités différentes organisées au sein de fédérations et d'associations nationales et constituant une véritable mosaïque de structures et de communautés qui de surcroît n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant dans un tel cadre, est incontestablement une prouesse comparée à l'état de division et de dispersion que vivait le mouvement il n'y a pas de cela très longtemps.

Il faut constater cependant que cette expérience s'est faite à un moment favorable au mouvement associatif issu de l'immigration pendant la période des gouvernements de gauche en France que nous pouvons qualifier de période de grâce.

Aujourd'hui, cette initiative, dans les formes qu'elle a pris et dans le contenu qu'elle a exprimé, est somme toute consommée et appelée à se restructurer. Cela est nécessaire pour être à même de répondre à l'impératif d'exprimer, non plus l'avis d'une partie des populations issues de l'immigration, en l'occurrence les associations et fédérations nationale à base communautaires, mais surtout l'avis de l'ensemble du mouvement des populations issues de l'immigration notamment celui des jeunes, des femmes et celui qui exprime des revendications particulières dans les domaines culturels, social...

Face à cet impératif, quels sont donc les points de force du CAIF qu'il lui faut maintenir, voir développer? et quels sont ses points de faiblesse dont il lui faut se débarrasser?

a). Les avantages du CAIF

Outil de défense des droits des populations issues de l'immigration le CAIF a pu élargir ce domaine pour créer un mouvement favorable regroupant d'autres associations pour une approche plus systématique et plus conséquente. Ce mouvement appelé RESEAU a déjà produit quelques instruments des plus efficaces dans ce domaine et a pu intervenir auprès des autorités plus d'une fois en obtenant gain de cause.

Outil d'information, le CAIF a su mettre à la disposition interne et externe du monde migrant un minimum d'information tant sur les aspects de la vie des communautés issues de l'immigration que sur la vie du mouvement associatif qui lui est propre et cela de manière durable.

Fort de sa représentativité et de la crédibilité dont il jouit, le CAIF a pu tisser des liens de partenariat avec un large éventail d'associations immigrées et d'associations de solidarité suscitant des avancées sur bien des domaines et parfois des mobilisations nécessaires quoique dépassant sa vocation de conseil.

Fort aussi du sérieux de son projet et de l'effort fourni dans ses activités, le CAIF s'est taillé une place importante dans le monde migrant et une reconnaissance retentissante s'imposant face aux autorités de ce pays comme interlocuteur incontournable.

Investi d'une tâche de soutien logistique aux associations issues de l'immigration, le CAIF a pu se constituer un patrimoine documentaire et une infra-structure informatique au delà de ses espérances.

Par sa vocation de formateur, le CAIF a pu ouvrir quelques brèches dans le domaine de la formation et a pu déceler quelques lacunes du mouvement associatif dans la formation même si des faiblesses apparentes ont pu gêner le développement de ce secteur.

Ce sont là quelques points de force et de vitalité du CAIF tant au niveau de ses activités internes qu'à celui de ses rapports avec l'environnement social qui l'entoure.

Il faut ajouter à cela le travail laborieux que le CAIF a fourni pour d'une part redynamiser les structures du CAIF et d'autre part la percée qu'il a fait dans ce domaine puisque le voilà investi du secrétariat général du CAIF et à la présidence d'une structure européenne qui constitue la base de concertation avec le Conseil de l'Europe et le Parlement Européen et se dénomme MIGREUROPE (cette structure regroupe des associations de solidarité agissant dans le domaine des exilés, des réfugiés, de l'immigration et des associations immigrées à l'échelle européenne.

b) les handicaps du CAIF

Deux faiblesses appellent le CAIF à des transformations internes indispensables à sa progression:

D'une part, au niveau interne, la faiblesse d'investissement des associations membres du CAIF dans les structures et le fonctionnement. La question qui se pose est de savoir si ce n'est pas la ressemblance des activités du CAIF et des associations membres qui de fait bloque cet investissement si nécessaire? Ou alors n'est-ce pas la situation que traversent ces associations qui subissent les influences de leur environnement changeant et doivent opérer elles mêmes une restructuration interne? Ou encore n'est-ce pas les deux éléments conjugués qui aboutissent à cet état de fait.

D'autre part, au niveau externe, mais qui a des influences certaines sur le développement interne du CAIF, n'est ce pas le manque d'ouverture et le caractère restreint qui ne touche pas les régions et les localités dans lesquelles se développent les associations spécifiques et les associations de jeunes et de femmes issus de l'immigration qui est la cause d'une certaine lenteur et du manque de dynamisme du CAIF

Un fonctionnement dynamique dans le cadre d'une approche et d'une démarche progressive, et une ouverture sur l'ensemble des associations issues de l'immigration locales, régionales et nationales sont les deux avancées que le CAIF est appelé incessamment d'entreprendre pour assurer l'avenir de sa vocation de conseil.

Palier à ces deux handicap n'est pas l'affaire d'un instant, mais découle bien d'une démarche à moyen terme dans laquelle il faut que soient associées les associations issues de l'immigration sans exclusive idéologique, politique.... Pour cela le CAIF se doit de répondre à cette double équation:

- Adapter sa structure et son fonctionnement à ses orientations politiques qui restent pertinentes et justes.
- S'ouvrir et s'élargir aux régions pour permettre à sa vocation de conseil d'avoir l'assise associative qu'elle mérite.

- Une assise plus large afin de mieux assurer la tâche de conseil qui est la sienne. Cette assise ne saurait se réaliser que si le CAIF faisait participer les associations à l'ensemble de ses orientations et prenait l'initiative d'organiser une sorte de concertation par des moyens directs par des rencontres avec l'ensemble des associations membres ou non membres de sa structure pour toutes les questions nouvelles ou fondamentales qui traitent des problèmes des populations issues de l'immigration.

- Une crédibilité plus grande auprès des associations de solidarité et des autorités. Cette tâche ne peut être réalisée que si le CAIF élargisse ses relations publiques et puisse être le principal interlocuteur des autorités sur les questions fondamentales des populations issues de l'immigration.

C/ LES AXES DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU CAIF

Le CAIF, appelé à s'élargir par l'adhésion la plus large des associations nationales, régionales et locales issues de l'immigration, à confirmer sa vocation de conseil se doit de privilégier une démarche qui puisse lui assurer deux priorités:

Ces deux impératifs sont intimement liés puisque le caractère de concertation avec les associations lui assure en même temps sa vocation de conseil et sa capacité d'être l'interlocuteur privilégié et plutt incontournable. Alors que son caractère d'interlocuteur reconnu lui assure une démarche pouvant répondre aux attentes des associations issues de l'immigration.

C'est dans ce sens que son orientation devrait permettre à la direction du CAIF de préciser mieux les quatre domaines de son intervention à savoir: la formation, l'information, la défense des droits et la liaison entre les différentes capacités créatrices culturelle du monde migrant.

Un programme d'exécution devrait être établi sur la base du bilan des activités du CAIF et sur la base de ses orientations par sa nouvelle direction.

CONSEIL DES ASSOCIATIONS D'IMMIGRES EN FRANCE. PARIS LE 25 AVRIL 1988

ADRESSE AUX CANDIDATS DU SECOND TOUR A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Monsieur,

Vous avez fait acte de candidature à la magistrature suprême. Le 8 mai 1988, des millions d'électrices et d'électeurs, et parmi eux certains d'origine étrangère, se prononceront et choisiront, celui, parmi vous, qui devra conduire le pays pour un mandat de 7 ans.

La France s'enorgueille, à juste titre, d'être un pays démocratique, d'être un Etat de Droit.

Pourtant...

- Des millions de personnes, d'origines étrangères, vivent sur le sol français depuis des décennies, participent et contribuent à l'enrichissement économique, culturel de la société française, partageant avec elle les pires moments lorsque la situation l'a exigée...en sont tout simplement exclus. Et ce alors même qu'elles se sentent pleinement concernées par le choix qui sera fait le 8 mai 1988, comme d'ailleurs par tout ce qui touche au devenir de cette société.

- Vous n'ignorez pas, messieurs, que la force d'un pays, d'un Etat de Droit, se mesure, justement, à sa capacité à reconnaître et garantir, à tous citoyens, quelle que soit la couleur de sa peau, ses convictions politiques, idéologiques ou religieuses, et, ajouterons nous, sa nationalité d'origine, la pleine participation aux destinées du pays dans lequel ils vivent, travaillent...

Exclus des scrutins précédents et de l'échéance du 8 mai 1988, ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont-ils condamnés à l'être aussi aux prochaines échéances et notamment aux élections municipales de 1989. Faut il rappeler que l'année 1989 commémore justement le bicentenaire de la révolution française et la Déclaration des Droits de l'Homme qui constituent les fondements de la Constitution.

Pensez-vous, monsieur, si vous êtes élu le 8 mai 88, prendre des dispositions concrètes pour accorder le droit de vote aux résidents d'origine étrangères. Si oui quelles sont-elles.

Pour ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants, exclus parmi les exclus, l'instabilité, la précarité...sont sources d'insécurité, et en premier lieu pour eux-mêmes et leur famille. C'est une évidence vous en conviendrez.

- Lorsque, au gré des échéances électorales, des législatures, des contextes et conjonctures locaux, nationaux ou internationaux, des ambitions et intérêts partisans et partidaires...ces personnes se trouvent, à chaque fois soumis à une "nouvelle réglementation", à de "nouvelles circulaires"...bref un "nouveau statut", toujours plus contraignant, plus restrictif. Déstabilisation et précarisation permanentes du fait de l'arsenal juridique-policiers-administratif qui, de fait, ne fait que produire et reproduire en permanence la clandestinité, touchant des couches considérées jusque là à l'abri de l'expulsion.

- Parce que des courants politiques, dont le caractère xénophobe et chauvin n'est plus à démontrer, se permettent, en toute impunité, d'envenimer les relations entre les communautés (Français et non-français, chrétiens et non chrétiens, européens et non-européens...), de désigner, aux yeux de certaines couches de la population, par ailleurs elles-mêmes victimes de l'exclusion, les immigrés comme boucs-émissaires.

- Alors même que millions de personnes, qui n'aspirent qu'à vivre en paix, en harmonie et en sécurité, avec eux-mêmes, leur environnement, dans leur famille, leur quartier, leur travail, leurs lieux de loisirs, à l'école, dans la rue...sont, comme tout un chacun, sensibles à toutes mesures qui seraient prises par le futur président de la république et allant dans le sens de plus de justice, d'égalité et de participation, en un mot qui favoriseraient le Droit de Cité.

Pensez-vous, monsieur, si vous êtes élu le 8 mai 88, prendre des mesures concrètes pour changer cet état de chose et en premier lieu l'abrogation de la Loi du 9 septembre 1986 ?

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS:

"pour que la vie n'oublie personne"

C'est le nom de la campagne du Secours Populaire Français pour la solidarité au delà des frontières. Parce que:

"Actuellement, 730 millions d'êtres humains souffrent en permanence de la faim et de la malnutrition et ce nombre augmente chaque année.

"Chaque minute, 11 enfants meurent de faim.

"L'espérance de vie des habitants du Tiers-monde est en moyenne de 55 ans.

"Plus de la moitié de la population du globe ne dispose d'aucune forme de soin.

"2 milliards d'hommes n'ont accès à l'eau potable.

"90% des femmes accouchent sans assistance sanitaire. Chaque année, 500.000 meurent en accouchant.

"11 millions de réfugiés, 40 millions d'émigrés, 100 millions de personnes totalement dépourvues d'abris, 1 milliard d'hommes vivent dans des bidonvilles.

"La pauvreté s'accroît. Dans 35 pays le revenu moyen par habitant est inférieur à 550 dollars par an.

"La désertification gagne du terrain.

"Plus d'un être humain sur cinquante couche dehors.

"Et que dire du drame des otages, de la torture, des atteintes à la dignité humaine ou des débordements de la nature."

A cause de tout cela et "pour que la vie n'oublie personne" le Secours Populaire Français lance, en 1988, 145 projets dans 47 pays de toutes les parties du monde. Deux besoins essentiels: des Fonds et des bonnes volontés.

Pour soutenir cette campagne: Secours Populaire Français, 9-11 rue Froissart, 75003 Paris, tél: 42.78.50.48

FRANCE-ARC EN CIEL

"Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage":

Le 25 juin 1988 est la date retenue par "France Arc en Ciel" ainsi que de nombreuses autres associations, pour commémorer l'abolition de l'esclavage.

A.T.F-PARIS:

Football:

L'équipe de Football de l'Association des Tunisiens en France (section de Paris) enregistre de bons résultats pour sa première participation au critérium du samedi après midi. Désireuse d'élargir l'activité sportive (2^e équipe de foot, équipe de hand...), l'Association invite tous ceux et celles qui y sont intéressés à prendre contact au 42.80.44.13 ou au 66 Bd Péreire, 75017 Paris.

COLLECTIF ANTI-RACISTE DE L'HAY-LES-ROSES, COMITE ANTI-RACISTE ET POUR L'EGALITE DES DROITS DE CHOISY-LE-ROI, THIAIS:

Ouverture d'une permanence d'information et de soutien aux étrangers à l'Hay-les-Roses.

Tous les samedis matins de 11h à 13h cette permanence à lieu à la Maison des Syndicats, 5 rue G. Peri à l'Hay-Les-Roses.

F.A.E.E.F

XIX^e Assemblée Générale

La Fédération des Associations d'Emigrés Espagnols en France (FAEEF) a organisé sa 19^e Assemblée Générale, à Paris, les 9 et 10 Avril 1988. Une réception de clôture a eu lieu le dimanche 10 avril, à 15h00 au FIAP, 30 rue de Cabanis 75014 Paris. FAEEF, 20-22 rue Richer 75009 Paris.

LYON

A LA MEMOIRE DE NORDINE

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1985, NORDINE MECHTA, 23 ans, mourait au fond d'une allée, poignardé par 3 voleurs d'une boîte de nuit (West side club). Pour la première fois, des meurtriers d'un jeune sont maintenus en prison jusqu'à leur jugement.

Le procès des assassins de Nordine se déroulera aux assises du Rhône les Lundi 9 mai, mardi 10 mai et mercredi 11 mai 88, à partir de 13h 30, au Palais de Justice de Lyon..

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les J.A.L.B au 78.39.78.80.

Permanences de 9h à 19h.

MANOSQUE

MOIS INTERCULTUREL

L'Office Départemental des Communautés étrangères du Département des Alpes de Hautes Provence organise du 31 mai au 26 juin 1988 un Mois Interculturel.

Durant tout le mois les associations présenteront des animations (théâtre, cinéma, débats, expositions..).

Pour tous renseignements: Ecrire à ODCE, 9 bis rue Saunerie 04100 Manosque. ou tél: 92.72.39.19.

"ALTERNATK" est né

En fin 86, un certain nombre d'associations se sont réunies pour mettre en place un nouveau média inter-associatif basé sur l'utilisation du minitel. "ALTERNATIK" est le nom de ce réseau minitel. "Après une grossesse difficile et prolongée, ALTERNATIK est né". Pour fêter sa naissance un diner sera organisé, le 11 avril 1988 à partir de 19h30 au CIGP, 14 rue de Nanteuil 75015 Paris. Au cours de ce diner le nouveau-né sera présenté à l'assistance. On pourra également être informé des possibilités que la télématique offre aux associations. Pour tous renseignements: ALTERNATIK, 18 rue de Chatillon 75014 Paris tél: 40.44.83.43 ou 3615 ALTER.

INFOS-PRATIQUES

CENTRES DE RECEPTION DES ETRANGERS

A partir du 21 mars 1988 le nombre des "CRE" est ramené à quatre au lieu de sept actuellement (exceptés les "Centres spécialisés" pour les ressortissants CEE, Algériens ou Etudiants).

1) pour les Habitants des 11^e, 12^e, 13^e et 20^e Arrondissements:

CRE 12
163 rue de Charenton
75012 Paris

2) pour les habitants des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 14^e et 15^e arrondissements

CRE 14
114-116 av. du Maine
75014 Paris

3) pour les habitants des 8^e, 9^e, 16^e et 17^e arrondissements:

CRE 17
19-21 rue Truffaut
75017 Paris

4) pour les habitants des 10^e, 18^e et 19^e arrondissements:

CRE 19
218-224 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

- Ressortissants CEE:
93 av. Parmentier 75011 Paris

- Ressortissants Algériens:
Préfecture de police Cité salle 008
7 Boulevard du Palais 75004

- Etudiants étrangers (sauf Algériens)
218-224 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

A.I.C.T

Concert

L'Association pour l'insertion et l'information de la Communauté Turque (AICT) organise un concert avec le chanteur turc Ibrahim TATLISES et ses 17 musiciens, le dimanche 10 Avril 1988 à 14h et à 20h, au Zenith.

SOMMAIRE

ACTUALITE

EXPULSIONS
"Mon mari a été expulsé.
Nous comptons
sur vous !"
p.2

"Etats-Généraux de
l'Immigration"
p.2

**Assassinat de Dulcie
SEPTEMBER**
Télégrammes du
CAIF et du CAIE
p.3

F.A.S
Contre les dénigrement
les associations
réagissent.
p.3

PRESIDENTIELLES
CAIF
Adresse aux candidats du
second tour
p.8

VIE ASSOCIATIVE

A-G DU CAIF
Motion d'Orientation
Générale
p.4 à 8

INFOS-AGENDA
p.9 et 10

"CAIF-INFOS"
46, rue de Montreuil
75011 Paris
tél: 43.72.75.85

Directeur de Publication:
OMORES Thomas

Secrétaire de Rédaction:
DRIDI Mohsen

Comité de Rédaction :
BOUAZIZI Abderrazak,
FERREIRA RIOS Fillipe,
MELLOUK Mohamed T.
SOUCHAYRE Juliette

Photocompo-Maquette:
CAIF

Imprimerie:
EDIT 71
22 rue d'Annam,
75020 Paris
tél: 46.36.89.09

Dépôt Légal:
1er Trimestre 88
ISSN 0981-7484

A LIRE

CIEMI

" Médias et Immigration"

Document du CIEMI "Presse et Immigrés en France" (N° 161, Janvier 88) sur le thème du colloque "Médias et Immigration", tenu les 10 et 11 décembre 1987, à l'UNESCO, à l'occasion du 10^è anniversaire du CIEMI. Ce N° de janvier reproduit la contribution de Catherine HUMBLOT, du journal "Le Monde", sur l'émission "MOSAÏQUE".
CIEMI: 46 rue de Montreuil 75011 Paris.

"VANCRE LE RACISME"

Croissance des jeunes Nations:

Le N° de mars 1988 de "Croissance" est une numéro exceptionnel essentiellement consacré sur la question du racisme.

"C.J.N.", 163 bd Malesherbes, 75859 Paris cedex 17.

MIGRATIONS ET PASTORALE

Le N° 198, mars-avril 88 de la Pastorale des Migrants vient de paraître avec au sommaire un dossier sur les Boudistes, exil et traditions.

Migrations et Pastorale est une revue mensuelle éditée par le Service National de la Pastorale des Migrants.

Pour tous renseignements: Migrations et Pastorale, 269 bis rue du Fbg St-Antoine, 75011 Paris.

IM'MEDIA

Film vidéo "FABRIKONS FRANCAIS", édité par l'Agence IM'MEDIA et réalisé par Mohamed KAMEL.

Un film qui traite des projets de réforme du Code de la nationalité et des conséquences pour les jeunes issus de l'immigration.

Durée: 52 mn
Tarif: location: 200.F par jour
Achat: 800.F (VHS)
Diffusion: Agence IM'MEDIA
38 rue des Maronites 75020 Paris
tel: 46.36.01.45

REVUE EUROPEENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES:

Le N° 3 (4^è trimestre 1987) de la R.E.M.I. vient de paraître avec notamment un dossier sur les Antillais en Europe.

R.E.M.I, UA 1145, 95 av du recteur Pineau
86022 Poitiers cedex.

RETSEF-INFORMATION:

Tel est le titre du premier numéro du bulletin trimestriel du Regroupement des Travailleurs Sénégalais en France (RETSEF).

Pour tous contacts: RETSEF, 5 rue Michel-Ange, 93600 Aulnay sous bois.

"AGENDA INTER-CULTUREL"

Le N° 63, avril 88, du mensuel "Agenda Inter-Culturel" édité par le Centre Socio Culturel des Immigrés de Bruxelles vient de paraître.

C.A.I.F

LOCATION DE SALLES

LE CAIF MET A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS UNE GRANDE SALLE DE REUNION D'UNE CAPACITE MAXIMUM DE 70 PERSONNES.

CONDITIONS DE LOCATION:
- être une association loi 1901

PRIX DES LOCATIONS:
- du lundi au vendredi:
- 100Fr la tranche de 4 heures
- 250F la journée

Samedi-dimanche-fetes:
- 200Fr la tranche de 4 h.
- 500Fr la journée.
- 800Fr le Week End

Pour tous renseignements: CAIF, 46 rue de Montreuil 75011 Paris. tél/ 43.72.75.85

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à: "CAIF-INFOS"
46 rue de Montreuil 75011 Paris tél: 43.72.75.85

Nom (ou Association): _____

Rue: _____ N° _____

Code Postal _____ Ville: _____

Désire m'Abonner pour 1 an 100.Fr

me Réabonner pour 6 mois 60.Fr

Association membre du CAIF 80.Fr